



Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (Siren : 200048882)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Ribérac
Arrondissement	Périgueux
Département	Dordogne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	28/11/2014
Date d'effet	01/01/2015

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	9,ter rue du Couleau
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24600 RIBERAC
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	40 645
Densité moyenne	26,82

Périmètres

Nombre total de membres : 13

- Dont 9 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
16	Blanzaguet-Saint-Cybard (211600473)	263
16	Combiers (211601034)	123
16	Edon (211601257)	273
16	Gurat (211601620)	183
16	Palluau (211602545)	245
16	Rougnac (211602859)	421
16	Saint-Séverin (211603501)	782
16	Salles-Lavalette (211603626)	375
16	Vaux-Lavalette (211603949)	98

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
24	CC Communauté de communes du Pays Ribéracois (200040400)	CC
24	CC Dronne et Belle (200041572)	CC
24	CC du Pays de Saint Aulaye (242400935)	CC
24	CC du Périgord Vert Nontronnais (200041176)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p>- <i>La restauration des fonctionnalités écologiques, hydrauliques et sédimentaires de la Dronne et ses affluents et annexes (bras morts et chenaux secondaires). - La protection et la valorisation des milieux aquatiques et zones humides par la mise en œuvre de programmes de sensibilisation, d'acquisition ou de conventionnement auprès des propriétaires privés et/ou publics, - L'amélioration de la qualité des eaux, la préservation de la ressource, la prévention contre les inondations et contre toutes formes de pollutions, - L'assistance pour l'aménagement, l'entretien, l'exploitation d'ouvrage hydraulique existant, dans le cadre d'opérations relevant de l'intérêt général ou d'urgence, pour le rétablissement de la continuité écologique, La prévention pour une gestion durable des étangs, dans le cadre d'animation de conseil, - La mise en valeur du patrimoine lié à l'eau et des accès à la rivière, - La régulation des espèces invasives, animales ou végétales, Une gestion préventive de l'espace rivière pour les activités économiques et de loisirs.</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Etudes et programmation</p> <p><i>Etudes et réalisation des opérations retenues dans le cadre du Contrat de plan Etat/Région, ou tout autre dispositif permettant la mise en œuvre de ses investissements propres en rapport avec les domaines de compétences du syndicat. il pourra intervenir pour le compte des collectivités membres par le biais du dispositif institué par la loi MOP.</i></p>

Autres**- Autres**

Le syndicat pourra intervenir pour le compte de collectivités membres par le biais du dispositif de la loi dite MOP. Une maîtrise d'ouvrage déléguée pourra être confiée au syndicat pour les travaux ou opérations présentant un intérêt syndical. une convention de mandat interviendra entre la collectivité adhérente et le syndicat mixte.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)